



3

Faire sa demande de logement



La demande de logement

Pour faire une demande de logement en résidence, l'étudiant doit :

- Avoir fait un dossier social étudiant (il indiquera lors de la saisie qu'il souhaite faire une demande de logement).
- Se connecter à www.messervices.etudiant.gouv.fr et cliquer sur la rubrique « Trouver un logement » à partir du 16 mars 2021 pour consulter l'offre des Crous.
- L'étudiant pourra faire des vœux de logement et les modifier lui-même à partir du 4 mai jusqu'au 22 juin : il ne contacte pas le Crous pour modifier ses vœux.

Important : l'étudiant devra avoir un dossier social étudiant validé (donc pas en attente) pour pouvoir passer au tour logement.

L'étudiant peut suivre son dossier en cliquant sur « Suivi du DSE ».



La demande de logement

Lors du tour national d'affectation (tour logement) le **29 juin 2021**, la priorité est donnée aux étudiants boursiers. L'étudiant reçoit un mail et un SMS lui indiquant s'il a obtenu un logement ou non.

En cas d'attribution d'un logement :

- L'étudiant aura jusqu'au **6 juillet 2021** pour confirmer et payer en ligne sa réservation. Passé ce délai, l'attribution sera annulée.
- Après paiement, il télécharge son **dossier d'admission** en résidence.



La demande de logement

En cas de non attribution d'un logement :

- Dès le **8 juillet**, l'étudiant peut consulter les offres de logement restant disponibles et demander un logement. Là aussi, la priorité est donnée aux étudiants ayant le statut de boursier.
- Si l'étudiant ne trouve pas de logement qui l'intéresse, il peut consulter les **annonces des particuliers sur Lokaviz.fr**

L'offre de logement du Crous

Le parc du Crous est composé de logements de type et de taille différents.

- **Chambre meublée, chambre meublée avec salle de bain, studio, T1, colocation (T1 bis, T2, T3), logements PMR**
- **Visites virtuelles sur www.crous-orleans-tours.fr**
- Un **accueil privilégié** est proposé aux **nouveaux étudiants** pour les **aider à s'intégrer et à réussir leurs études**

